

Formulaire - Demande de remplacement d'arbitres R3-R7, G4, G5

Arbitre 1 _____ N° de licence _____

Arbitre 2 (GT) _____ N° de licence _____

Qualification _____

Tournoi / ligue / groupe _____ Lieu du tournoi _____

Matches (heures) _____ Date du tournoi _____

Nous vous informons que l'arbitre/les arbitres susmentionné(s) a/ont un empêchement qui ne lui/ leur ne permet pas d'arbitrer à la date prévue. L'arbitre/les arbitres mentionné(s) ci-dessous, possédant une qualification identique ou supérieure, arbitrera/arbitreront à sa/leur place :

Arbitre remplaçant 1 _____ / _____
nom, prénom n° de licence / qualification

Arbitre remplaçant 2 _____ / _____
(uniquement Grand terrain) nom, prénom n° de licence / qualification

L'arbitre/les arbitres initialement convoqué(s) est/sont responsable(s) de ce que l'arbitre/les arbitres remplaçant(s) reçoive(nt) les informations nécessaires pour assurer ce remplacement.

Sont d'accord pour ce remplacement :

| | |
|-------------------------|-------------------------------|
| Arbitre(s) convoqué(s) | Arbitre(s) remplaçant(s) |
| Date: _____ | Date: _____ |
| Signature arb. 1: _____ | Signature arb. remp. 1: _____ |
| Signature arb. 2: _____ | Signature arb. remp. 2: _____ |

Un arbitre qui est déjà prévu comme remplaçant pour ce jour-là (cf. plan d'engagement) n'est pas autorisé à reprendre des engagements ; il peut uniquement être convoqué par le bureau de swiss unihockey !

Un arbitre peut diriger au maximum 4 matches (sous forme de tournoi), resp. 3 matches (pour les matches individuels et matches individuels sous forme de tournoi) par jour, et ce pour autant que ces matches ne soient pas immédiatement consécutifs ; cf. RAD7, maximum de matches par journée.

Ce formulaire doit être parvenu par e-mail : skrs@swissunihockey.ch jusqu'à 12h00 le jeudi précédant le jour du tournoi !